

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne

Mairie : 39, Rue Principale  
**Téléphone** 03.88.70.71.84.

67330 KIRRWILLER  
**FAX** :03.88.70.92.84.

Courriel : mairie.kirrwiller-67@orange.fr



## PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MAI 2015 à 20 h

La séance est ouverte à 20 heures. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 19 mai 2015

**A l'ouverture de la séance sont présents** : Mesdames et Messieurs DIETLER Patrice, Maire, ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel, HALTER Gérard, adjoints, HELFRICH Karine, KERN Simone, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, HOUDE Laurent, SCHMIDT Régine, BECKER Gérard, conseillers élus le 23 mars 2014.

**Sont absents** : M. WICK Albert ayant donné procuration à M. NAUDIN Pierre  
Mme DESCROIX Véronique,  
Mme WENDLING Béatrice,  
Mme LECHNER Karine

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.  
Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **Mme SCHMIDT Régine**  
**Il approuve le procès-verbal de la précédente séance.**

### **ORDRE DU JOUR :**

- 2015-04-1°) Salle multiusages - Avenants marché maîtrise d'oeuvre
- 2015-04-2°) Salle multiusages Sous-traitance maîtrise d'œuvre pour fin des travaux
- 2015-04-3°) Salle multiusages Avenant Lot n° 9 Plâtrerie/Faux-plafonds
- 2015-04-4°) Salle multiusages Avenant Lot n° 5 Bardage
- 2015-04-5°) Salle multiusages Avenant Lot n° 19 Equipement de cuisine – four
- 2015-04-6°) Choix du mobilier
- 2015-04-7°) Validation devis SOBECA modification réseau téléphonique
- 2015-04-8°) Validation devis dépose poteaux béton stade foot
- 2015-04-9°) Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP)
- 2015-04-10°) Projet EDucatif Territorial (PEDT)
- 2015-04-11°) Demande de subventions :
  - 2015-04-11a°) Amicale des Maires du Canton de Bouxwiller
  - 2015-04-11b°) Croix rouge
  - 2015-04-11c°) Autre
- 2015-04-12°) Divers et informations

### **2015-04-1°) Salle multiusages - Avenants marché maîtrise d'œuvre :**

Suite à la liquidation judiciaire du Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme HEINTZ-KEHR et associés, prononcée par le Tribunal Administratif de Strasbourg le 07 avril 2015, il était nécessaire de désigner un nouveau mandataire parmi les co-traitants titulaires de la mission de maîtrise d'œuvre du chantier de construction de la salle multiusages.

Considérant l'urgence de la situation, M. Le Maire expose qu'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec MH Ingénierie, premier cotraitant solidaire, afin de le nommer en tant que nouveau mandataire. Il est demandé au conseil municipal de valider cet avenant pour que la mission de maîtrise d'œuvre du chantier puisse se poursuivre dans les meilleures conditions. Il précise que MH Ingénierie assurera le rôle de mandataire à titre gracieux.. La mission spécifique « Architecte », sera confiée à un architecte assuré pour ce genre de mission dans le cadre d'une procédure de sous-traitance.

La conséquence financière de cet avenant est nulle puisque les honoraires de cette mission, non perçus par l'ancien mandataire, sont déjà provisionnés jusqu'à la fin des travaux.

#### ***Après délibération, le conseil municipal décide***

- De valider la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre désignant le premier cotraitant solidaire, MH Ingénierie, nouveau mandataire pour la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre,
- De préciser que MH Ingénierie assurera le rôle et la responsabilité de mandataire tel que décrit dans le code des Marchés Publics, mais n'assumera aucune responsabilité de la mission d'architecte.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre du chantier de construction de la salle multi usages.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

### **2015-04-2°) Salle multiusages Sous-traitance maîtrise d'œuvre pour fin des travaux :**

Considérant la délibération n°2015-04-1 du 26 mai 2015, par laquelle le Conseil Municipal valide l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre dans lequel il est précisé que MH Ingénierie n'assumera aucune responsabilité dans la maîtrise d'œuvre de la mission « architecte »,

Considérant que M. Jacques REXER, architecte de Bouxwiller a donné son accord pour assumer la maîtrise d'œuvre de la mission « architecte » jusqu'à la fin des travaux et de l'année de parfait achèvement suivant le contrat de marché de maîtrise d'œuvre signé le 27 mai 2013 et de l'avenant n°1,

Considérant que le solde de la maîtrise d'œuvre mission « architecte » à date de liquidation judiciaire du Cabinet d'architecture HEINTZ-KEHR était de 15.202,00 € HT

#### ***Après délibération, le conseil municipal décide***

- de confier la maîtrise d'œuvre mission « architecte » jusqu'à la fin des travaux et de l'année de parfait achèvement suivant le contrat de marché de maîtrise d'œuvre signé le 27 mai 2013 et de l'avenant n°1, à ARCHITECTURE Jacques REXER de Bouxwiller, pour un montant maximum de 15.202,00 € HT
- de valider la signature par M. Le Maire de l'acte de sous-traitance qui s'y rattache
- de préciser que les crédits sont déjà inscrits au BP 2015

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

### **2015-04-3°) Salle multiusages Avenant Lot n° 9 Plâtrerie/Faux-plafonds :**

Présentation est faite du devis établi par la Sté SEPPIC de LA WALCK, quant à la fourniture et pose de 42 m<sup>2</sup> de protection coupe feu 1 heure en sous face du plafond du local rangement du matériel école. Ces travaux supplémentaires étant exigés par le Bureau de Contrôle afin que le bâtiment soit conforme aux règles de sécurité, le devis a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour. La plus value pour ces travaux nécessaires et indispensables du fait de réglementation, est de + 1.806,00 € HT

**Vu** le marché initial d'un montant de 41.636,40 € approuvé par délibération en date du 3 juillet 2014

*Après délibération, le conseil municipal décide*

- D'approuver le devis de la Sté SEPPIC de LA WALCK, validé ce jour par la commission Appel d'Offres pour un montant de **+ 1.806,00 € HT** représentant + 4,33 % du marché, la fourniture et pose de 42 m<sup>2</sup> de protection coupe feu 1 heure en sous face du plafond du local rangement du matériel école,
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°1 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°09 « plâtrerie/faux-plafonds »
- D'imputer la dépense à l'article 21318

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**2015-04-4°) Salle multiusages Avenant Lot n° 5 Bardage :**

Présentation est faite du devis établi par la Sté SAED d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, quant à la fourniture et pose d'un pare pluie sur le mur non isolé du pignon arrière avec cornière en tête et en pied. Ces travaux supplémentaires, nécessaires pour assurer une étanchéité parfaite et une continuité dans le rendu esthétique de la façade arrière, ont été approuvés par la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour.

La plus value pour ces travaux nécessaires et indispensables du fait de réglementation, est de + 549,50 € HT

**Vu** le marché initial d'un montant de 42.755,37 €HT approuvé par délibération en date du 3 juillet 2014

*Après délibération, le conseil municipal décide*

- D'approuver le devis de la Sté SAED d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, validé ce jour par la commission Appel d'Offres pour un montant de **+ 549,50 € HT** représentant + 1,28 % du marché, relatif à la fourniture et pose d'un pare pluie sur le mur non isolé du pignon arrière avec cornière en tête et en pied,
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°1 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°05 « bardage »
- D'imputer la dépense à l'article 21318

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**2015-04-5°) Salle multiusages Avenant Lot n° 19 Equipement de cuisine – four :**

M. Le Maire expose qu'il était initialement convenu que la cuisine de la nouvelle salle multi usages soit équipée d'un four multiniveaux professionnel en provenance des cuisines du Royal Palace puisque la cuisine de cet établissement devait faire l'objet de travaux de remplacement du matériel et équipement à l'été 2015.

Considérant que ces travaux ne seront finalement pas faits avant 2016, il a été décidé de consulter pour l'achat d'un tel four dès à présent, afin que la cuisine soit totalement fonctionnelle dès livraison du bâtiment.

La commission d'appel d'offres réunie ce jour a analysé les 4 propositions réceptionnées en mairie et a décidé de retenir celle du titulaire du lot « équipement de cuisine » pour un montant de 5.200,- € HT qui inclus également le raccordement de l'ancien lave vaisselle de la MJC.

Considérant l'impossibilité de récupérer un four à titre gratuit avant la mise en service du bâtiment du fait du report des travaux de modernisation des cuisines du Royal Palace en 2016, la plus value pour cet achat nécessaire et indispensable du fait est de + 5.200,00 € HT

**Vu** le marché initial d'un montant de 21.885,00 €HT approuvé par délibération en date du 3 juillet 2014

*Après délibération, le conseil municipal décide*

- D'approuver le devis de la Sté MEA de WESTHOUSE, validé ce jour par la commission Appel d'Offres pour un montant de **+ 5.200,00 € HT** représentant + 23,76 % du marché, relatif à la fourniture et pose d'un four mixte 10 niveaux tout inox de marque UNOX ,
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°1 y relatif dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°19 « Equipement de cuisine »
- D'imputer la dépense à l'article 21318

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

#### **2015-04-6°) Choix du mobilier :**

M. HALTER présente les différentes propositions réceptionnées pour le mobilier de la nouvelle salle multiusages. 4 offres ont été réceptionnées pour lesquelles il avait été demandé de chiffrer l'équipement global comprenant les tables, les chaises, les chariots pour le transport des ces deux éléments, et des tables mange debout.

Considérant le montant des offres qui varient de 25.251,-€ HT à 43.636,85 € HT à équipement équivalent, il est proposé de retenir l'offre d'OMC de MUNDOLSHEIM, offre la mieux et moins disante. Précision est faite que cette entreprise régionale est fabricant et pas seulement revendeur du matériel qu'elle propose.

M. Le Maire sollicite l'avis des conseillers, quant à ce choix et aux quantités et coloris à commander. Les membres du conseil s'accordent sur la qualité du matériel proposé par OMC et valide les coloris proposés.

#### ***Après délibération, le conseil municipal décide***

- De retenir la proposition de la Sté OMC de MUNDOLSHEIM, pour un montant de **+ 25.251,50 € HT** pour la fourniture de 45 tables, 4 chariots tables, 280 chaises, 2 chariots chaises et 10 tables mange debout,
- De retenir le modèle « Rondal » pour les chaises, le coloris chênes pour les tables et chaises et le coloris se rapprochant le plus de l'acajou du bar pour la tablette des mange debout
- De solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour cet investissement
- D'imputer la dépense à l'article 21318

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

#### **2015-04-7°) Validation devis SOBECA modification réseau téléphonique :**

M. BALTZER et M. HALTER présentent le devis de SOBECA d'un montant de 3.296,90 € HT relatif aux travaux de modification du réseau téléphonique au droit de la salle multiusages. L'enfouissement du réseau téléphonique se fera en coordination avec les fouilles sous chaussée nécessaires pour la pose du réseau EP ou du réseau ESR.

#### ***Après délibération, le conseil municipal décide***

- De valider la proposition de SOBECA, pour d'un montant de 3.296,90 € HT pour la réalisation des travaux de modification du réseau téléphonique au droit de la salle multiusages,
- D'imputer la dépense à l'article 21318

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

#### **2015-04-8°) Validation devis dépose poteaux béton stade foot :**

M. Le Maire expose avoir donné son accord au devis présenté par la Sté SOBECA pour la dépose des poteaux béton et projecteurs qui étaient encore en place entre la MJC et le stade de foot mais qui n'étaient plus connectés.

#### ***Après délibération, le conseil municipal décide***

- De prendre acte du montant des travaux de dépose des poteaux béton et projecteurs entre la MJC et le stade de foot réalisés par la Sté SOBECA, pour un montant de 1.075,-€ HT
- D'imputer la dépense au 615

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

#### **2015-04-9°) Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

**La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.**

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert

à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour une mise en service effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2014 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date **du 19 mars 2015** approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

### *Après délibération, le conseil municipal*

**Décide d'adhérer** au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

### **Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :**

- le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg

- le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet : 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme, 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux, 5 - La tenue des diverses listes électorales, 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire, 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

- le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

### **Il décide également des dispositions suivantes :**

- **Approuve** les statuts annexés à la présente délibération

- **Approuve** les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical

- **Demande** au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

- **Désigne M. DIETLER Patrice**, en qualité d'électeur titulaire et **Mme ROTH Marie-Claude** en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre **M. DIETLER Patrice** et **Mme ROTH Marie-Claude** sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

### **Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois et sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

## 2015-04-10<sup>o</sup>) Projet EDucatif Territorial (PEDT) :

M. Le Maire rend compte des avancées concernant la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial (PEDT) du RPIC de Kirrwiller-Bosselshausen. Le Comité de Pilotage s'est réuni le 24 avril et le 15 mai derniers pour définir les activités qui pourraient être retenues en fonction des résultats du sondage réalisé par l'Association des Parents d'Elèves.

Présentation est faite du tableau complété à ce jour en précisant toutefois que des cases restent à renseigner formellement et plusieurs intervenants à trouver en fonction des activités retenues.

Concrètement si des cases n'étaient pas remplies dans leur totalité, l'activité ne pourrait avoir lieu. La prochaine réunion aura lieu le 1<sup>er</sup> juin et devrait permettre de préciser le qui, quoi, comment, où et combien après présentation par chaque référent, du descriptif détaillé par séance et par séquence

En ce qui concerne le budget du PEDT, lors de la réunion du 24 avril et ceci suite aux avis recueillis lors du sondage réalisé par l'APE, il ressort que si une participation est demandée aux parents pour l'inscription des enfants aux activités périéducatives dans un souci d'équilibre, de solidarité et d'acceptation, un effort faible des communes permettrait d'expliquer et de faire comprendre aux parents que les municipalités, elles aussi, participent à l'effort financier (le fond de soutien 50 euros/enfant étant une aide de l'état, non prise dans le budget de la commune). Les représentants de l'APE pensent que les communes peuvent dégager quelques centaines d'euros à la même hauteur que les cotisations des parents d'élèves si c'est ce cas qui doit être privilégié. Si les communes participent également à l'effort, les parents seront plus enclins à participer eux aussi, à l'effort financier de la mise en œuvre de ce PEDT et l'ensemble contribuera au succès de la mise en place des activités.

M. Le Maire demande aux conseillers si une **participation de la commune** serait envisageable pour contribuer au financement des activités du PEDT, dans la mesure où les communes ne souhaitent pas proposer une totale gratuité, mais une participation financière forfaitaire pour l'ensemble des activités par enfant.

Mme HELFRICH pense qu'avant de fixer la participation de la commune il faudrait savoir quel est le budget global du PEDT et qu'il faudrait que la participation des communes soit suffisante pour permettre de proposer des activités attractives et avec une dotation matérielle suffisante pour qu'elles soient intéressantes pour les enfants du RPIC. Il serait dommage de proposer des prestations médiocres du fait d'un manque de budget.

M. DIETLER précise que le budget n'est pas encore arrêté définitivement puisque toutes les données nécessaires à son élaboration ne sont pas encore connues (nombre d'intervenants, exigences de chacun en terme d'indemnité ou de rémunération, besoin en matériel, taux d'inscription à chaque groupe d'activités...). Mais l'avis des conseillers sur le sujet est nécessaire dès à présent pour savoir quelles sont les limites à ne pas dépasser en terme de participation financière des communes. La majorité des conseillers se dit favorable à une participation de la commune, mais dans la limite de la participation qui sera demandée aux parents, puisque des frais indirects sont quand même d'ores et déjà à prendre en compte et seront implicitement pris en charge d'emblée par les communes : eau, électricité, chauffage des locaux mis à disposition, participation éventuelle des agents communaux, nettoyage des salles mises à disposition et sanitaires par l'agent de service, mise à disposition du copieur.

Il est précisé qu'une **participation de 20,-€/enfant/forfaitairement** pour l'ensemble des activités a été proposée au Comité de Pilotage. Eu égard aux résultats du sondage réalisé par l'APE et suite aux remarques faites par différents conseillers, il semble que les membres du conseil s'accordent sur le fait que 20,-€ risque de freiner plusieurs familles c'est pourquoi cette participation devra encore faire l'objet de discussion lors de la prochaine réunion du Comité de Pilotage le 1<sup>er</sup> juin prochain.

La proposition du **taux d'encadrement** est également présentée : Pour chaque activité composition d'un groupe de 20 enfants maximum pour cycles 2+3 (38 élèves potentiellement concernés) et cycles 1+2+3 (53 élèves potentiellement concernés) avec chaque fois 1 intervenant + 1 accompagnant et en rajoutant 1 accompagnant quand les 3 cycles sont concernés.

Si le parcours ne concerne que le cycle 1, l'effectif maximum proposé est de 12 participants (15 élèves potentiellement concernés). Le minimum de participants pourrait quant à lui être fixé à 10 pour : cycle 3, cycles 3+ 2, cycles 1+2+3 et 8 participants pour activité ne concernant que le cycle 1.

Plusieurs conseillers s'accordent sur le fait que 20 enfants par groupes d'activité risque d'être difficile à gérer si les intervenants n'ont pas l'habitude de gérer ce type de public (même si ils bénéficient de l'aide d'un ou deux accompagnants) et que cela pourrait avoir des répercussions sur la qualité des activités. Ne faudrait-il pas revoir ce curseur à la baisse ? Ce point sera également revu lors de la prochaine réunion du Comité de Pilotage.

A la lecture du **planning des activités**, plusieurs conseillers s'interrogent également sur leur nombre et leur fréquence ; le projet n'est-il pas trop ambitieux et n'aurait-il pas été plus sage de débiter la première année avec

une seule tranche horaire, le lundi ou le vendredi, avec moins d'activités donc moins d'intervenants et accompagnants à trouver ?

M. Le Maire expose que le conseil sera tenu informé des suites de ce dossier après la réunion du 1<sup>er</sup> juin à l'issue de laquelle le contenu de chaque activité et le budget global devraient être finalisés. Une note d'information sera également distribuée aux habitants des deux communes concernées pour connaître les disponibilités de ceux qui le souhaitent, pour participer en tant qu'accompagnant à l'une ou l'autre activité, sur 2 ou plusieurs séances. Il est également prévu de distribuer un document de pré inscription à chaque famille afin de quantifier au plus juste le nombre de participants pour chaque activité. Enfin, une réunion officielle de présentation du PEDT aux parents d'élèves et intervenants sera organisée dès que celui-ci sera arrêté dans le détail.

***Après délibération, le conseil municipal décide***

- De valider, par enfant, le principe d'une participation financière de la commune au budget PEDT équivalente à celle qui sera demandée aux parents/enfant pour l'inscription forfaitaire aux activités.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**2015-04-11°) Demande de subventions :**

**2015-04-11a°) Amicale des Maires du Canton de Bouxwiller :**

M Le Maire expose que la cotisation 2014 à l'Amicale des maires du Canton de Bouxwiller, s'élève à 253,19 € (4 X 35,- € pour maire et adjoints et 0,21 € pour 539 habitants)

***Après délibération, le Conseil municipal DECIDE***

-de **VOTER** le paiement de la cotisation 2015 à l'Amicale des maires du Canton de Bouxwiller, soit 253,19 €

- d'imputer la dépense à l'Article 6574 - Section de fonctionnement.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**2015-04-11b°) Croix Rouge :**

Il est décidé de ne pas donner suite à la demande de subvention faite par la Croix Rouge

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**2015-04-12°) Divers et informations :**

**2015-04-12A°) Motion du Conseil municipal demandant le renforcement des effectifs de la brigade territoriale autonome de gendarmerie de Bouxwiller – La Petite Pierre :**

Le 12 mai 2015, les Dernières Nouvelles d'Alsace se sont fait l'écho, dans les pages locales et régionales, des actes de violences commises à l'étang du Soultzbaechel à Menchhoffen le 10 mai 2015 à l'encontre de bénévoles de l'APPAMA locale à l'issue du concours de pêche qui y était organisé.

Ces agressions physiques ne sont que la dernière traduction en date d'un climat de violence et d'incivilités dans lesquels le Pays de Hanau et Le Val de Moder tout entiers commencent à être de plus en plus fréquemment plongés,

La sécurité publique est l'affaire de tous les acteurs qu'ils relèvent de la Justice, de la Gendarmerie, de la Police nationale ou encore de la Police municipale.

Nous sommes conscients que seules des actions partenariales conduites par ces acteurs de la chaîne de la sécurité et de la tranquillité publique pourront avoir des effets concrets sur notre territoire.

Notre commune se situe en zone Gendarmerie et c'est à ses représentants que nous faisons appel en cas de manifestation de violences et d'incivilités.

Or, nous constatons que les effectifs de la brigade territoriale autonome de gendarmerie de Bouxwiller – La Petite Pierre sont insuffisants pour assurer une présence efficace des forces de l'ordre sur le territoire.

***Après délibération, le conseil municipal décide***

• demander le renforcement des effectifs de la brigade territoriale autonome de gendarmerie de Bouxwiller – La Petite Pierre afin de lui permettre d'assurer efficacement sa mission de service public et de maintien de l'ordre;

- solliciter auprès du représentant de l'Etat la mise en œuvre d'un plan d'actions pour prévenir les actes de délinquances.

## **APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

### **2015-04-12B°) Enquête Seniors :**

M. Le Maire rappelle le point d'information du 10 avril informant que la Communauté de Communes du Pays de Hanau se mobilise pour les seniors du territoire par le biais d'une grande enquête lancée auprès des 65-80 ans dans les 19 communes de l'intercommunalité.

Cette enquête aura lieu à partir du 10 juin 2015 et sera réalisée dans chaque commune par des enquêteurs volontaires.

Il est demandé aux conseillers si certains sont volontaires pour effectuer l'enquête auprès de 11 personnes

**Mme KERN Simone accepte la fonction d'enquêteur volontaire** et participera donc à la formation du 8 juin prochain dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Hanau.

## **APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

### **2015-04-12C) Communes nouvelles :**

M. Le Maire expose que la loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, a été adoptée le 16 mars 2015 et a d'ores et déjà été codifiée au sein des articles L.2113-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. La rapidité dont a fait preuve le Parlement dans le vote de cette loi est certainement le pendant des volontés locales d'adoption et de mise en place de ces communes nouvelles avant l'échéance du 1er janvier 2016, date butoir de création des communes nouvelles **pour bénéficiaire du maintien de la dotation forfaitaire sur trois ans.**

En effet, au cours des trois premières années suivant leur création, les communes nouvelles créées au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et regroupant une population inférieure ou égale à 10 000 habitants, perçoivent une dotation forfaitaire « au moins égale à la somme des dotations perçues par chacune des anciennes communes l'année précédant la création de la commune nouvelle ». La dotation forfaitaire des communes nouvelles dont la population est comprise entre 1 000 et 10 000 habitants, et sans limite de seuil pour celles issues d'un EPCI, sera bonifiée de 5% pendant trois ans. Ainsi, s'il ne s'agit là que de mécanismes fortement incitatifs, mais temporaires, ils devraient cependant permettre aux communes nouvelles, notamment celles créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, de se doter de ressources considérables leur permettant de mener à bien les projets de territoire ayant présidé à leur constitution et ainsi créer une véritable unité autour de cette nouvelle entité.

M. Le Maire expose qu'une réflexion est en cours à ce sujet au niveau de plusieurs communes membres de la ComCom et précise que le Maire de la Commune de Bouxwiller l'a déjà interpellé sur un éventuel regroupement, proposition qu'il écartée pour l'instant.

Dans leur majorité, les conseillers sont assez dubitatifs sur cette nouvelle facette de la réforme territoriale et pas vraiment convaincus que la mise en place d'une « commune nouvelle » aura des incidences bénéfiques fortes et durables sur les territoires à proprement parler, sur les finances des communes et sur les élus en place.

## **PAS DE VOTE**

La séance est levée à 21h30

2015-04-12C°) Avis sur Projet Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SDAGE :